

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 059-200030633-20211213-2021_126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 - 18h00

Délibération n°2021/126

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (54 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3):

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

Membres absents (4):

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne

Membres ayant donné procuration (12):

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis

Avesnes-Les-Aubert

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bazuel

Briastre Busigny Carnières

Catillon-sur-Sambre Cattenières

Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Étincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis

Honnechy Inchy La Groise

Le Cateau-Cambrésis Le Fommereuil Ligny-en-Cis

Malincourt Maretz Maurois Mazinghien

Montay Montigny-en-Cis

Neuvilly Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu Reumont Saint-Aubert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis Troisvilles Villers-Outréaux Walincourt-Selvigny

> Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis Siège et bureaux : Rue Victor Watremez - RD643 ZA du bout des dix neuf - 59157 Beauvois-en-Cis Téléphone : 03 27 75 84 79 - www.caudresis-catesis.fr

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



<u>Délibération n°2021/126</u>: Portant approbation de l'engagement de la Communauté de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dans la démarche de la Convention Territoriale Globale

La politique des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en faveur de l'enfance et jeunesse, évolue. Les contrats enfance jeunesse (CEJ) que nous connaissons sont remplacés à leur terme par une Convention Territoriale Globale (CTG).

Les nouveaux dispositifs financiers d'aide de la CAF sont les « bonus territoires ». Ils rassemblent les fonds de la Prestation de Service Unique (PSU) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et garantissent, à l'échelle du territoire, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ tout en simplifiant les modalités de calcul.

Les financements du CEJ seront convertis en Bonus Territoire et versés directement aux gestionnaires des équipements ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant), RAM (Relais Assistants Maternels), après lissage, lorsque plusieurs gestionnaires sont présents sur un même territoire communal ou EPCI, selon la compétence exercée.

L'enjeu de la réforme est de réduire les écarts de financement entre les équipements et de favoriser une plus grande lisibilité du partenariat financier avec les CAF.

Le CEJ d'agglomération arrive à son terme au 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire de délibérer avant la fin d'année 2021 pour acter les engagements de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) envers la CTG et ainsi déclencher les conventions d'objectifs et de financement (COF) permettant la continuité financière des établissements. La signature de la CTG sera effective avant la fin du premier semestre 2022 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, trente communes sont signataires du CEJ et pour un financement d'environ 200 000 euros par an pour le volet de la Petite Enfance et environ 400 000 euros pour le volet de la jeunesse.

Les thématiques intégrées à la CTG

Si à terme, la CTG a vocation à aborder l'ensemble des sujets financés par la Caf, la CA2C a choisi de traiter les thématiques de la petite enfance, la parentalité, la jeunesse et le logement non-décent pour maintenir les financements. Les thématiques abordées dans la CTG viennent ainsi croiser l'organisation des compétences du bloc communal. Néanmoins, la compétence jeunesse restera aux communes.

> Les trois enjeux majeurs identifiés de la CTG

- 1. La cohérence, l'équité, l'accessibilité et la qualité des équipements et des services dans un contexte de mutation en mettant l'accent sur l'enfance, la jeunesse, le logement et les familles.
- 2. L'attractivité du territoire par l'adaptation de services et actions aux besoins et attentes des habitants.
- 3. La mutualisation des idées, des moyens, des actions et les partenariats dans ce contexte.

Recu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 059-200030633-20211213-2021_126-DE

Le programme d'actions de la CTG

Pour répondre aux besoins du territoire et enjeux observés, des objectifs généraux ont été retenues pour mise en œuvre, au cours des années de la convention :

- Petite Enfance

- 1. Créer un réseau, mutualiser les moyens et/ou harmoniser les actions ;
- 2. Cartographier les dispositifs existants, créer un répertoire de professionnels qualifiés ;
- 3. Avoir un maillage et une qualité de service plus homogène sur le territoire ;
- 4. Informer et/ou accompagner les parents et les assistants maternels.

Parentalité

- 5. Développer ou améliorer la communication entre les partenaires d'un même secteur pour une meilleure connaissance ;
- 6. Cartographier les dispositifs existants, créer un répertoire autour du lieu d'habitation ;
- 7. Mutualiser et coordonner les actions pour créer une synergie entre acteurs ;
- 8. Informer et/ou accompagner les parents.

Jeunesse

- 9. Inscrire un réseau jeunesse dans la temporalité de manière pérenne et construit, le faire vivre ensemble, dans une bonne dynamique ;
- 10. Avoir un état des lieux, une connaissance de ce qui existe sur le territoire ;
- 11. Avoir un maillage et une qualité de service plus homogène sur le territoire, retravailler sur le maillage partenarial et associatif;
- 12. Informer et/ou accompagner jeunes et parents.

Logement

- 13. Créer un maillage partenarial et développer une communication entre les acteurs ;
- 14. Accompagner les communes dans leur pouvoir de police du Maire pour le logement indigne ;
- 15. Informer et/ou accompagner les locataires et propriétaire : droits et devoirs :
- Lutter contre le logement non-décent.

Les transversales définies selon les thématiques

Liées aux actions dirigées sur la Petite Enfance, la Parentalité, la Jeunesse :

- 1. Redonner du sens à la parentalité, à l'autorité, le lien ;
- 2. Accompagner parents et/ou jeunes;
- 3. Réseaux et coordination.

Liées à toutes les actions :

4. Affiner état des lieux.

- Les transversales générales

- 5. Numérique ;
- 6. Handicap.

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 059-200030633-20211213-2021_126-DE

Considérant les enjeux repérés dans le cadre du diagnostic partagé 2021;

Considérant les objectifs généraux proposés pour répondre à ces enjeux ;

Considérant l'arrivée à son terme du Contrat Enfance Jeunesse de la CA2C au 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à engager la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dans la démarche de la Convention Territoriale Globale;
- Approuver les enjeux et le programme d'actions de la Convention Territoriale Globale ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 17 décembre 2021 et de la publication le 17 décembre 2021

Vu,

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional

Serge SIMEON